

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 04.004

L'An Deux Mille Quatre, le 2 mars à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

DATE DE CONVOCATION

LE 24 FEVRIER 2004

DATE D'AFFICHAGE

LE 24 FEVRIER 2004

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDOBLER, Mmes MONTRON, GEOFFROY, LECOMTE, MM. BOISNARD, BOURGEOIS, CHABANEAU, DENIS, Adjoints.

Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BIRON, BUJARD, CAU, COASSIN, Mmes DOUMECQ, DURAND, M. FAVRE, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme JOLY, PELTIER, MM. RAYMOND, Mme TERRIEN, Melle TURPIN, Conseillers.

ETAIENT REPRESENTES : Mme CROUE représentée par M. LE GUEUT
Mme ISENDICK représentée par Mme DURAND
M. MERLE représenté par Mme JOLY
Mme MOINET représentée par M. DENIS
M. POTENNEC représenté par M. CAU
M. SIMONNET représenté par Mme PELTIER

ABSENTS-EXCUSES : Mmes COURTIN, LABEYRIE

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 25
Nombre de Votants : 31

Melle TURPIN a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : ALIENATION DE TERRAIN AU PROFIT DE LA SEMIS
REPRESENTEE PAR MADAME SCHMITT

VOTE : 1 ABSTENTION
UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

La Ville de ROYAN est propriétaire d'une parcelle de terrain cadastrée section CL n°69p, pour une surface de 3 026 m², située au lieu-dit "LES RULLAS" en Zone ZH de la ZAC POUSSEAU LA GARENNE à ROYAN.

La SEMIS (Société d'Economie Mixte Immobilière de la Saintonge), sise 52 cours Genêt, B.P. 171, 17116 SAINTES CEDEX, représentée par Madame SCHMITT Bernadette, Présidente, a signé une promesse d'achat en date du 26 décembre 2003.

Le prix de cession a été estimé par le service des Domaines à 44,50 Euros hors taxes le m², soit un prix global de 134 657 Euros hors taxes (cent trente quatre mille six cent cinquante sept euros hors taxes).

Dans la mesure à la SEMIS achète en vue d'implanter les bureaux de l'A.N.P.E. (Agence Nationale Pour l'Emploi) de ROYAN et que cet aménagement représente pour la Ville un réel intérêt quant au développement économique le long de la voie interquartier, il est proposé à l'Assemblée Municipale de se prononcer favorablement sur l'aliénation de ladite parcelle.

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI l'exposé du RAPPORTEUR,

Vu les plans des lieux et parcellaires,

Vu l'avis des Services Fiscaux en date du 10 février 2003,

Vu la promesse d'achat signée par la SEMIS, sise 52 cours Genêt, B.P. 171, 17116 SAINTES CEDEX, représentée par Madame SCHMITT, en date du 26 décembre 2003,

APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- d'aliéner la parcelle de terrain cadastrée section CL n° 69p, à la SEMIS, sise 52 cours Genêt, B.P. 171, 17116 SAINTES cedex, représentée par Madame SCHMITT, Présidente,

- d'autoriser M. le Maire ou M. le Premier Adjoint, agissant par délégation, à conclure et signer l'acte de vente, objet de l'aliénation au profit de la SEMIS, sise 52 cours Genêt, B.P. 171, 17116 SAINTES Cedex, représentée par Madame SCHMITT, du terrain cadastré section CL n° 69p, d'une superficie de 3 026 m², moyennant le prix de 44,50 euros hors taxes le mètre carré, soit un prix global de 134 657 euros H.T. (cent trente quatre mille six cent cinquante sept euros hors taxes),

- que l'acte concrétisant l'opération sera dressé en l'étude de Maître ROLLAND Marie-Claire, 5 place Foch, 17100 SAINTES, Notaire de l'acquéreur,

- que la recette correspondante sera inscrite au budget en cours à la date de l'acte authentique.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 4 mars 2004
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général Adjoint des
Services,

H. THOMAS